Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 591

Artikel: Une belle brochette de ténors
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012051

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 591 14 mai 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi
Philippe Nordmann
Victor Ruffy

591

Domaine public

La mise doublée

La décision de la commission du Conseil national de ne pas retenir, comme le proposait le Conseil fédéral, le principe d'un impôt anticipé de 5% sur le rendement des opérations fiduciaires (placements faits par une banque en son nom, mais au risque du client, volume d'affaires estimé à quelque 100 milliards), cette décision est-elle autre chose qu'un chapitre de l'interminable feuilleton des finances fédérales, entre parenthèses et en italique «à suivre», comme dans les plus inusables bandes dessinées dont les héros ne vieillissent pas? Ritschard ne sera pas l'amour heureux et définitif de «Juliette de mon cœur».

Mais la monotonie de l'intrigue et des intrigues, si elle engendre la lassitude, n'est pas neutre politiquement.

La droite des caisses vides joue deux fois gagnante. Rappelons la position des pièces sur l'échiquier!

L'administration fédérale, le Conseil fédéral, le Parlement cherchent un laborieux compromis pour obtenir par l'Icha des ressources supplémentaires tout en allégeant l'IDN.

La droite dure, implantée bien au-delà de la zone parlementaire, maintient sa pression. Tout accroissement des ressources fédérales est combattu, ce qui ne l'empêche pas d'exiger un budget équilibré et une compensation pleine de la progression à froid.

La gauche attend un compromis politique. Un impôt doit frapper les possédants. Les milliards des placements fiduciaires étaient une source de revenus imposables sans douleur: le Conseil fédéral l'avait admis et même la Banque nationale. Echec!

Les compromis parlementaires ne sont donc jamais complets. Ils ne dépassent pas l'enceinte du Parlement, ne vont pas au cœur du problème et laissent le champ libre aux oppositions additionnées lorsque le peuple est consulté.

Dès maintenant le scénario est mis en place pour le vote sur la prorogation constitutionnelle du régime financier.

La droite dira «non»: pas de ressources nouvelles. La gauche constatera le refus de toute concession politique: les «non» seront nombreux. L'un et l'autre feront une majorité.

De toute façon, s'excuseront les opposants, il n'y aura pas péril en la demeure. Le temps est suffisant pour revenir avec un autre projet. Mais il sera plus «caisses vides» que le premier.

Ainsi la droite double sa mise à coup sûr. Elle rejette l'impôt sur les valeurs fiduciaires. C'est gagné. Son attitude butée braque les socialistes et entraîne l'échec du régime constitutionnel. C'est gagné une deuxième fois.

La faiblesse, en fin de compte, est celle du Conseil fédéral. Il peut vouloir ou ne pas vouloir telle solution. S'il la choisit, il est nécessaire qu'il «tienne» les groupes au Parlement. Sans tomber dans les travers du régime parlementaire, il y a des moments où l'exécutif doit pouvoir compter sur une majorité.

Faute de ce pouvoir et de cette volonté, la situation ira se dégradant. La droite double sa mise, mais les meilleures «martingales» ont leur limite.

A.G.

Une belle brochette de ténors

Quatre jours après que la commission du Conseil national ait décidé de ne pas entrer en matière à propos de l'imposition des avoirs fiduciaires, la Commission «Avenir du Parlement» préconisait que les députés dévoilent leurs principaux tenants et aboutissants matériels.

Si le calendrier des commissions avait été inversé, il

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE 1

Une belle brochette de ténors

serait sans doute venu à l'idée d'un journaliste d'analyser les attaches des commissaires chargés de la défunte révision de la loi sur l'impôt anticipé. Notre analyste aurait pu remarquer que cette commission comportait de part et d'autre une belle brochette de ténors.
Côté socialiste, le président du parti et les spécialistes des affaires économiques (Stich, directeur de Coop et membre de la Commission fédérale des banques), et financières (H. Schmid et L. Uchtenhagen), sans oublier les Romands Jaggi et Morel. Côté radical on avait délégué la première garniture: P.F. Barchi, l'habile vice-président du parti, par ailleurs avocat et notaire de la grande tradition tessinoise, de Capitani, très proche des milieux bancaires, Rüegg, recordman des conseils d'administration, et Stucky, directeur zougois des finances et président de l'Union pétrolière.

L'UDC avait aussi montré son intérêt en envoyant son patron de choc (Blocher, administrateur-délégué du groupe d'Ems) et Hofmann, directeur de la puissante Union centrale des producteurs de lait.
Moins sûrs de leur affaire, les démocrates chrétiens s'étaient contentés de la présidence confiée au Grison Toni Cantieni, autrefois auteur d'une motion sur l'imposition des avoirs fiduciaires, et avaient composé une délégation à la fois moins brillante au niveau des étiquettes et plus variée à celui des opinions.
Trois sièges (sur 27) avaient été enfin réservés aux «petits» groupes qui avaient délégué MM. Bonnard (libéral vaudois), Carobbio (PSA tessinois) et Oester (évangélique zurichois).

Pas besoin d'être grand clerc pour deviner l'option qu'allait prendre une commission ainsi composée. Convoquée pour deux jours, elle discuta environ cinq heures pour décider ce que tout le monde prévoyait: les placements fiduciaires effectués auprès des banques suisses (au nom de ces dernières, mais au risque et péril exclusifs du client), continueraient d'échapper à l'impôt anticipé. Moyennant quoi la Confédération voyait échapper 150 millions au moins de ressources supplémentaires par année!

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Les titulaires d'un livret d'épargne, les détenteurs d'obligations suisses, les gagnants à la loterie et les bénéficiaires de certaines prestations d'assurances apprécieront de savoir qu'ils continueront d'être seuls à payer au fisc plus d'un tiers du revenu de leur capital ou de leur gain, alors que les investisseurs en mesure de placer à un, deux ou trois mois des montants supérieurs à Fr. 100 000.— continueront de toucher des intérêts de 8,8% (moyenne pour les années 1977/80) en toute franchise d'impôt.

Alors qu'à la fin de l'année dernière les placements fiduciaires atteignaient déjà le coquet total d'environ cent milliards de francs, ils passaient à cent

INITIATIVE

Prud'hommes vaudois: un sprint final décisif

La récolte des signatures est lente, trop lente. Pourtant cette initiative[1] est excellente et son échec serait un grand dommage pour le monde du travail. Le Cartel syndical et le Parti socialiste ne peuvent pas se le permettre, ni le POP et les Juristes progressistes qui sont parties prenantes. Sinon, que pèseraient d'autres revendications de la gauche, même unie, alors que la droite recueille si facilement des signatures?

Certes, il n'est guère enthousiasmant, en soi, d'appeler à créer de nouveaux tribunaux. C'est moins enthousiasmant hélas que d'élire Mitterand pour un changement de société. Certes aussi, le sujet est très «technique» et le texte du projet fort rébarbatif (comme le sont les textes de toutes les initiatives rédigées). Mais l'enjeu est essentiel.

Les tribunaux de prud'hommes: une façon éprouvée et démocratique d'introduire la concertation dans la justice. Une vraie justice populaire. L'égalité dans la justice: les travailleurs et les employeurs sont paritaires. Quand un employé dit: «je vais au prud'hommes», il n'a pas le sentiment de mettre son doigt dans une machine qui va le broyer. Sans que cela lui coûte de l'argent, il pourra s'expliquer. On lui dira qui a raison. On ne le condamnera pas, ni ne le libérera, mais on réglera un différend, ce qui est... différent. Il n'aura pas droit aux grandes orgues de la justice, mais il s'en passe volontiers.

C'est aussi un excellent moyen de formation ouvrière et syndicale. Les juges prud'hommes apprennent à connaître le droit du travail. C'est enfin un moyen de développer et de divulguer ce droit, qui en a bien besoin.

On a voulu laisser aux communes vaudoises le soin d'introduire les tribunaux de prud'hommes. Elles n'ont pas joué le jeu, dans leur grande majorité.

[1] Rappel: l'initiative pour la révision de la loi vaudoise sur les tribunaux de prud'hommes (modification de la loi du 17 mai 1954) a été lancée le 27 février 1981. Un thème facilement accessible: «S'il y a des litiges entre les travailleurs et les employeurs, il faut une justice simple, rapide, efficace et bon marché: les tribunaux de prud'hommes. Malheureusement, de tels tribunaux n'existent que dans 14 communes vaudoises sur 385...»

quarante-cinq milliards à fin février et ont sans doute poursuivi depuis lors la progression entamée il y a une dizaine d'années et accélérée depuis 1978 (54 milliards à fin 1978 et 78,5 milliards à fin 1979).

Ces placements sont effectués essentiellement auprès des cinq grandes banques (37%) et des banques étrangères en Suisse (30%). Rappelons que les placements fiduciaires ne sont pas inscrits au bilan des banques mais leur total représente des montants qui dépassent largement la somme du bilan des filiales de banques étrangères en Suisse et des banques privées.

Tandis que le Crédit Suisse s'obstine à ne pas publier de données relatives aux placements fiduciaires qui lui sont confiés, l'UBS avouait en détenir à la fin de 1980 pour 16,6 milliards (+76,6% par rapport à l'année précédente) et la SBS pour 12,7 milliards (+55,5%)...

La sauvegarde des intérêts des clients des banques vaut bien quelques efforts. L'Association suisse des banquiers n'a pas ménagé les siens pour informer les parlementaires et leur servir notamment un énorme avis de droit dû au professeur bâlois Peter Böckli, lequel conclut à la non-constitutionnalité d'un éventuel impôt anticipé sur le rendement des placements fiduciaires. La Banque Nationale a beau avoir elle-même contré, entre autres, cette partie de l'argumentation bancaire, rien n'y a fait: on n'entre pas en matière, un point c'est tout.

LA REVANCHE DES POSSÉDANTS

Cette attitude compréhensive qui protège des avoirs confiés à 81% par des étrangers va consoler un peu les possédants français de leurs déboires électoraux: il y a deux mois jusqu'aux élections législatives, pendant lesquels l'argent qu'ils auront eu la prudence de confier aux banques suisses leur rapportera dans les 9% à 12%, suivant la monnaie. Bonne position d'attente pour la revanche qu'ils espèrent.

Aussi y a-t-il dans ce canton des travailleurs (et des employeurs) de seconde zone: ceux qui doivent prendre un avocat et mener des procès ordinaires pour défendre leurs droits. Dès Fr. 8000.— de valeur litigieuse — seuil qui est très souvent atteint aujourd'hui — le procès a lieu devant la Cour civile du Tribunal cantonal. L'employé ne peut que se décourager en apprenant le «planning» de cette procédure: demande, réponse, réplique, duplique, déterminations, incidents éventuels, audience préliminaire, audience d'audition des témoins, expertises et déterminations sur celles-ci, enfin audience de jugement. Sans parler des délais: moins d'un an serait un extraordinaire tour de force.

Le projet étend les tribunaux de prud'hommes à tout le canton. Il leur accorde une compétence de Fr. 15 000.—. Il introduit un appel, c'est-à-dire un recours complet si l'on n'est pas satisfait du jugement. Et cela sans frais pour le travailleur, pratiquement sans dépenses nouvelles pour l'Etat (les tribunaux ordinaires, trop chargés, pourront respirer un peu mieux).

Tout cela est loin d'être révolutionnaire, mais c'est du réformisme intelligent, qui développe un système efficace et éprouvé. Est-ce la raison du manque d'enthousiasme des travailleurs? Nous ne le croyons tout de même pas. Alors, à vos plumes, et vite (avant le 20 mai 1981)!

NB. Formules bleues d'initiative disponibles au Cartel syndical vaudois, av. Ruchonnet 45, case postale 231, 1001 Lausanne, tél. 23 94 33.

FRANCE

Le changement et la résignation

On ne va pas redire ici l'espoir extraordinaire qui monte de l'élection du socialiste Mitterrand à la présidence de la République française.

«Construire le changement», quelle étonnante perspective s'ouvre à nos voisins français! Au moment où la résignation règne en maîtresse un peu partout. Résignation face au progrès technique, résignation face aux puissances multinationales et aux puissances de l'argent, résignation face aux jeux de la politique politicienne.

Bien sûr, le risque manifeste et crucial d'évasion de capitaux en direction de notre pays nous aura rappelé le rôle peu reluisant que le système bancaire helvétique joue sur la scène internationale.

PS. Sur le front des médias, le lecteur et le téléspectateur suisses ont bien sûr tout à gagner de l'éviction de l'équipe au pouvoir depuis le début de la Cinquième République. Même si le changement de ton n'est pas immédiat, au moins ne prédominera pas tout de suite une nouvelle servilité — maintes fois dénoncée, et de tous côtés — à l'égard du pouvoir en place. Ce serait à désespérer des gens de télévision à qui on pardonnera du reste difficilement l'accumulation des rengaines pro-gouvernementales tout au long de ces dernières années.

Autre mutation à suivre attentivement: l'allure des publications dites d'«opposition» et qui avaient la faveur de nombreux lecteurs suisses romands; que deviendront en particulier «Le Monde» et «Le Nouvel Observateur»?